



RAPPORT PRÉSENTÉ
dans le cadre du
DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES

Conseil d'administration
du 16 juillet 2020

1/ 2011-2019 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

2/ Les relations avec la commune : « un destin lié »

3/ Un investissement cohérent avec les missions du CCAS

4/ Le budget 2020, Maintien des grands équilibres

Annexe 1 : Informations complémentaires relatives aux ressources humaines de la collectivité

Débat d'orientations budgétaires

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Héritiers des bureaux d'aide sociale issus de la fusion réalisée en 1953 entre les bureaux d'assistance instaurés dans chaque commune en 1893 et les anciens bureaux de bienfaisance créés en 1793, les centres communaux d'action sociale sont soumis au statut défini par la loi du 6 janvier 1986 modifiée (codifiée aux articles L 123-4 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).

Établissement public administratif doté de la personnalité juridique, le CCAS constitue une personne morale distincte de la commune, ce qui lui confère l'autonomie juridique.

Si l'existence d'un CCAS est obligatoire dans chaque commune, l'étendue de ses missions dépend en grande partie de la volonté municipale et des moyens qui lui sont alloués.

Les missions du CCAS de Salon de Provence sont orientées vers :

- la solidarité,
- les personnes handicapées,
- les personnes âgées,
- vie sociale et animation pour tous
- et la petite enfance

Débat d'orientations budgétaires –

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets

Les trois budgets du CCAS sont :

- Le budget principal du CCAS (M14)
- Le budget annexe des foyers logements et des services de Maintien à Domicile
- A compter du 1er janvier 2010, un budget annexe « Service de Soins Infirmiers A Domicile », distinct du Budget « Foyers-Logements et Services de Maintien à Domicile » a été créé. Conformément à la réglementation, son budget a été voté le 28/11/2019. **Les valeurs relatives aux dépenses et recettes de ce service ne sont donc pas reprises dans le présent rapport d'orientation budgétaires.**

Tous les éléments contenus dans ce Rapport d'orientations budgétaires présentent une approche financière consolidée du CCAS **sauf cas expressément mentionné.**

Débat d'orientations budgétaires –

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets (M14 et M22 foyer logement)

Le budget du CCAS se décompose, comme celui de la commune, en une section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses et recettes de gestion courante, et une section d'investissement qui inclut toutes les opérations (acquisitions ou travaux) ayant un impact sur le patrimoine de l'établissement. Sa vocation première est d'offrir un service public adapté aux besoins du territoire.

Le CCAS représente au 31/12/2019, une masse financière de près 8 284 K € de dépenses de fonctionnement courant tous budgets confondus et de 8 037 K € de produits de fonctionnement courant. En structure, 22% des recettes de fonctionnement courant du CCAS proviennent des produits des services et de la tarification, 73 % des dotations pour un montant de 5 881 k€. Près de 50 % de ces dotations correspondent à la subvention municipale, premier financeur du service. A noter la forte croissance des atténuations de charges représentant 5 % des recettes de fonctionnement courant.

Les charges de personnel représentent 81% des dépenses de fonctionnement courant (82% sur le budget principal, 18% sur le budget annexe) et les charges à caractère général 15%.

1.

2011-2019,

**Éléments financiers
rétrospectifs consolidés**

2011-2019 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Pour débattre des orientations budgétaires de la collectivité, il est avant tout nécessaire d'en connaître les paramètres financiers actuels.

La stratégie financière de la collectivité, exposée publiquement depuis 2014, consiste à placer le niveau de dépenses en conformité avec les capacités budgétaires que ce soit tant sur la commune que sur le CCAS.

Les chiffres du compte administratif provisoire pour 2019 donnent ainsi un état des lieux actualisé. Ils démontrent que **l'exercice qui vient de s'achever marque, la poursuite des efforts de rationalisation opérés sur le CCAS.**

Cette rationalisation s'illustre à travers l'ensemble des postes de dépenses et recettes qui contribue à cette situation. Il est intéressant de connaître l'évolution des principales variables budgétaires : les charges de personnel (012), les charges à caractère général (011), les produits de fonctionnement notamment la subvention de la ville et la dette.

Débat d'orientations budgétaires –

2011-2019 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel, c'est à dire la masse salariale, représentent 81 % des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS en 2019.

M14 + M22 FL	31/12/18	31/12/19
CHAP 012 en k €	6 647	6 678
Evolution nominale en K €		+ 31
Evolution en %		+ 0,47 %

La masse salariale augmente très légèrement de 0,47 % en 2019 par rapport à 2018, soit une hausse de 31 k€.

Une DM a été passée sur le budget M22 Foyer logement MAD en 2019 (+82 k€) sur la rémunération des titulaires pour prendre en compte :

- l'intégration de 2 agents du budget principal, qui ont basculé sur le budget annexe M22, réduisant ainsi les dépenses réalisées sur le budget principal du CCAS
- des frais de contentieux non prévus (pris sur le chapitre 012 en M22)
- un retour de congés longue maladie.

Ces éléments n'étaient pas connus lors de la préparation du budget 2019.

Débat d'orientations budgétaires

2011-2019 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général, c'est à dire les frais courants du fonctionnement, représentent 15% des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS en 2019 et restent maîtrisées.

	CA 2018	CA 2019	Evolution en €	Evolution en %
CHARGES GENERALES en K €	1 155	1 236	+ 81	+ 7 %

On constate entre 2018 et 2019 une hausse de 7 % des charges courantes de fonctionnement soit + 81 k€. Un accent particulier a été fait sur le développement des animations pour les seniors.

Les flux de mutualisation ne sont plus retracés dans les budgets Ville et CCAS depuis le 01/01/2018, compte tenu des contraintes nouvelles posées avec le contrat d'objectif qui s'impose à la commune et pour éviter d'alourdir ces derniers par des inscriptions de dépenses et recettes supplémentaires qui se compensent.

Débat d'orientations budgétaires

2011-2019 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

La structure des recettes évolue entre 2018 et 2019 : les produits des services sont en hausse (+ 1,22%), de même que les atténuations de charges (+382,44 %), alors que les dotations et participations sont en forte baisse (-12,90%).

Cette fortes variations s'expliquent :

- par le versement par l'URSSAF de 337 260 € au CCAS au terme d'une procédure contentieuse, cette recette a été titrée comme une atténuations de charge pour réduire les montants des cotisations sociales qui avaient été versées à tort par le CCAS sur les exercices antérieurs

- par la baisse de la subvention communale qui a été ajustée en fonction du niveau de dépenses du CCAS (-955 k€ entre 2018 et 2019)

TYPE RECETTES	CA 2018	CA 2019	EVOL EN €	EVOL EN %
ATTENUATION DE CHARGES	79 277,15 €	382 465,44 €	303 188,29 €	382,44%
PRODUITS DES SERVICES ET TARIFICATIONS	1 715 964,31 €	1 736 922,73 €	20 958,42 €	1,22%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 752 401,36 €	5 881 476,28 €	- 870 925,08 €	-12,90%
PRODUITS EXCEPTIONNELS /AUTRES	17 809,53 €	36 045,17 €	18 235,64 €	102,39%
REPRISE PROVISIONS	100 000,00 €	- €	- 100 000,00 €	NS
TOTAL	8 665 452,35 €	8 036 909,62 €	- 628 542,73 €	-7,25%

Débat d'orientations budgétaires

2011-2019 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Le Contrat enfance jeunesse 2018-2021 conclu avec la CAF

Le principe : la ville est signataire du contrat et reverse au CCAS, les recettes allouées au secteur de la petite enfance sous forme de subvention. Le CCAS constate les recettes au titre des dotations et participations. Depuis 2018, le CCAS verse la subvention à la crèche de la Croix Rouge (335 k€) et perçoit la subvention de la CAF pour cette action (prévisionnel de 176 k€).

Des recettes en forte hausse pour le CCAS dès 2018 : l'assiette de recettes du CEJ 2018-2021 a été revue à la hausse par rapport au précédent CEJ et une nouvelle répartition des recettes entre la ville et le CCAS en fonction des actions portées par chaque collectivité a été effectuée :

Recettes prévisionnelles en €	Pour mémoire 2017 (réel après réfections)	CA 2018 Réel avec réfections	2019	2020	2021
Ville	363 944,81	218 677,74	228 023,50	228 023,50	228 023,50
CCAS	430 834,17	591 758,10	798 460,19	947 058,14	948 324,81
TOTAL	794 778,98	810 435,84	1 026 483,69	1 175 081,64	1 176 348,31

Débat d'orientations budgétaires

2011-2019 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé du CCAS - La dette et avance de Trésorerie

Le stock de dette du CCAS est faible. Elle se compose d'un emprunt conclu auprès de Dexia en 2008 sur le Foyer logement pour près de 300 K€ (chaufferie solaire et gaz).

En 2011, le CCAS avait perçu de la ville une avance de trésorerie de 800 k € pour compenser la diminution des excédents, Le solde de 200 k€ a été remboursé en 2017.

La dette du CCAS est donc totalement saine et sans risque.

En K €	Montant de la dette au 31/12/2019	Échéance 2020	Durée d'amortissement restante
EMPRUNT DEXIA	152	16	8 ans

2.

**Les relations avec la commune
« un destin lié »**

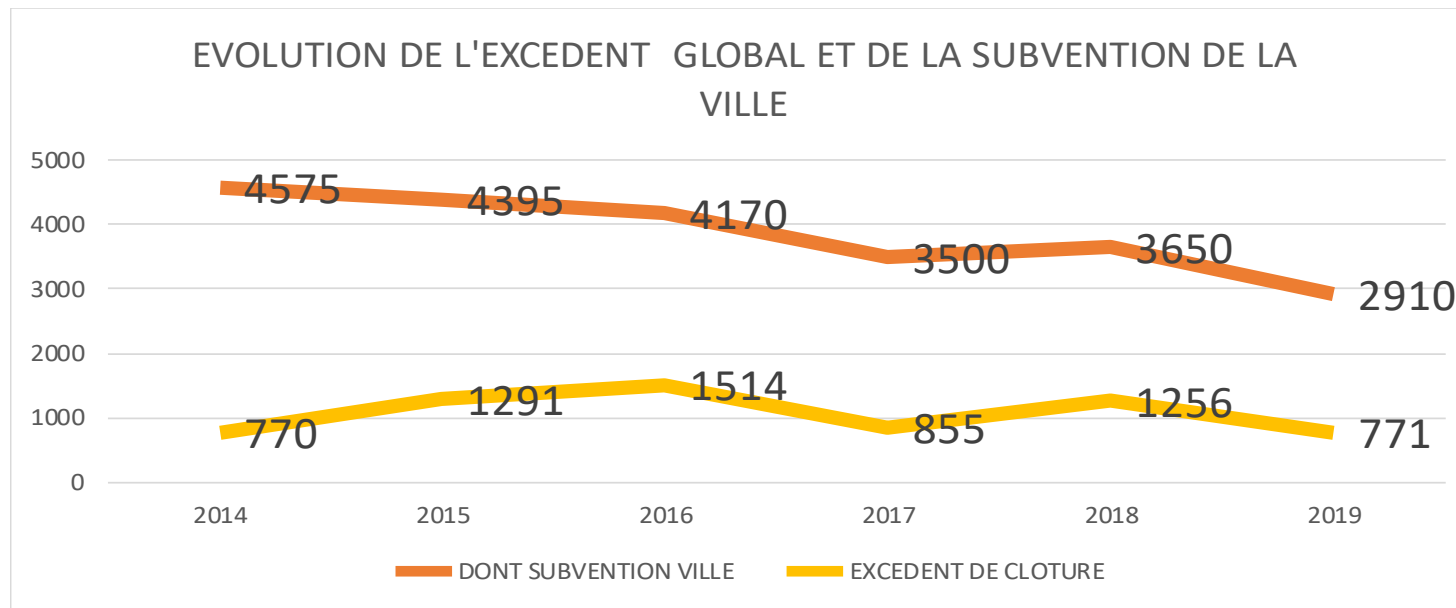
Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget du CCAS (M14) - La subvention de la ville s'adapte aux excédents

Le poids relatif de la subvention dans les produits de fonctionnement du CCAS baisse passant en moyenne de 56% entre 2014 et 2018 à 53 % entre 2014 et 2019, et en même temps, la part de la subvention dans l'excédent tend à diminuer sur le dernier exercice.

Les excédents de clôture restent toutefois importants.



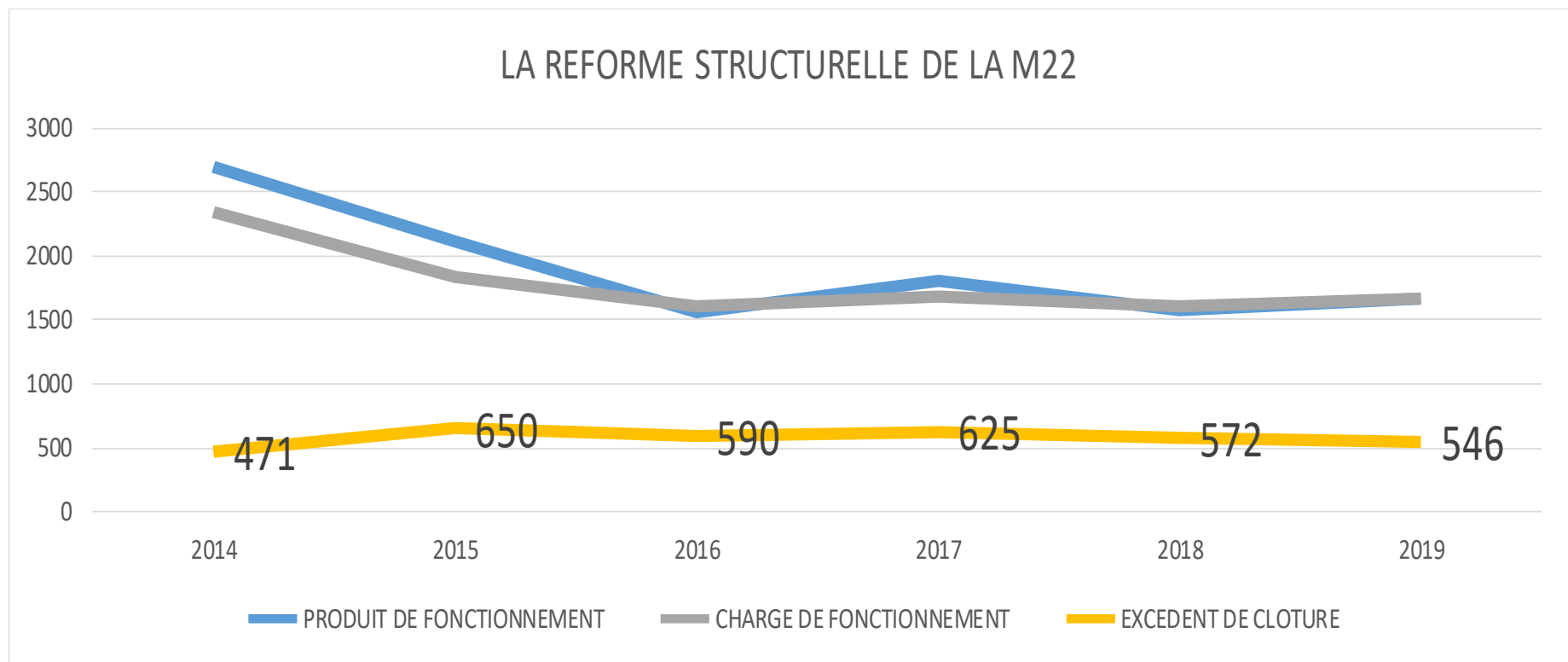
Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget du Foyer Logement (M22) - Des excédents de clôture satisfaisants

Après la fermeture du service de maintien à domicile entre 2014 et 2015, la corrélation entre les dépenses et les recettes de fonctionnement reste forte. Le poids relatif de la subvention de la ville sur les produits de fonctionnement sur la période est en moyenne est de 36%.

Les excédents de clôture restent importants, une grande partie étant affectée en section d'investissement par des reports d'excédents antérieurs.

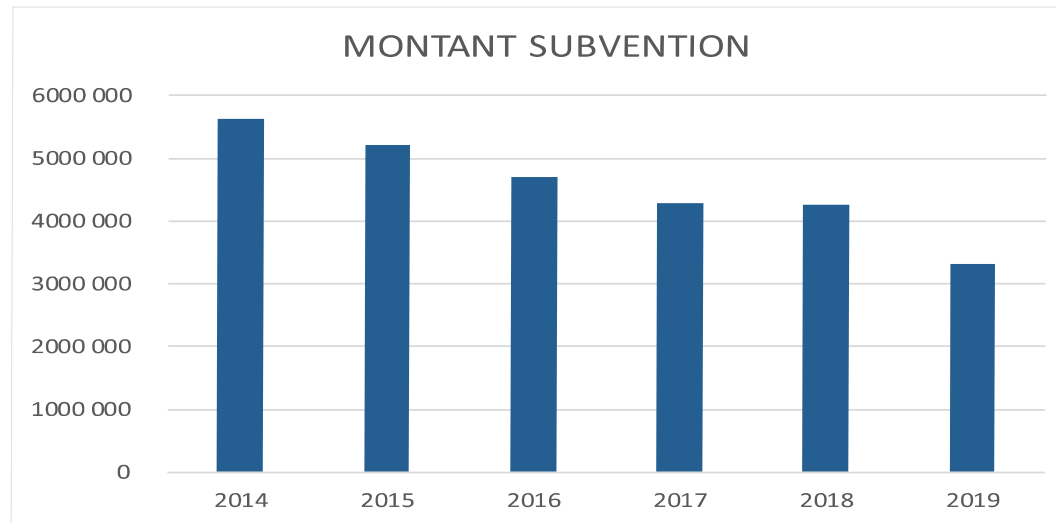


Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Depuis 2014, la municipalité souhaite faire de la subvention de la ville une recette d'équilibre pour le budget prévisionnel. Par délibération du 28/03/2019, le conseil municipal a acté le principe du vote d'un plafond de subvention que le CCAS pouvait appeler auprès de la ville en 2019.

En 2019, la subvention a été réajustée en cours d'exercice en fonction du niveau de réalisation sur les budgets (recettes nouvelles, ajustement des dépenses à la hausse ou à la baisse), tout en tenant compte du niveau des excédents du CCAS et en préservant la trésorerie courante.



Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget consolidé du CCAS (M14+M22) - Des excédents de clôture satisfaisants

La baisse de la subvention de la ville ne remet pas en cause la solvabilité du CCAS comme en témoigne l'évolution de l'excédent de clôture consolidé et le taux de couverture de la trésorerie en jours de dépense.

k€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent Global de Clôture (EGC)	614	1 454	1 355	1 027	1 242	1 941	1 984	1 440	1 764	1 269
<i>En nombre de jours de dépenses</i>	23	55	49	36	44	75	83	61	79	56
<i>Excédent Global de cloture / dépenses</i>	6%	15%	13%	10%	12%	21%	21%	17%	22%	15%

Concrètement, en 2019, l'excédent permet de couvrir 56 jours soit presque 2 mois de dépenses pour le CCAS.

Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Les relations avec la commune : « un destin lié »

**Deux collectivités mais une seule communauté humaine :
« des passerelles effectives entre les deux entités »**

Les équipes municipales et de direction du CCAS promeuvent les passerelles entre les deux collectivités.

Les passerelles entre le CCAS et la Ville fonctionnent dans les deux sens et peuvent prendre la forme de mutation voire de mise à disposition de personnel tant sur des services opérationnels que sur des services fonctionnels.

En 2019, 1 agent a rejoint la ville. En 2020, 1 agent déjà mis à disposition de la ville sera muté au 01/05.

3.

**Un niveau d'investissement
cohérent avec les missions du CCAS**

Un niveau d'investissement cohérent avec les missions du CCAS

Les grands projets d'investissement ont vocation à être portés par la ville.

La moyenne de l'investissement sur la période 2011/2019 se situe à 370 K € et correspond essentiellement à de l'acquisition d'équipements et différents travaux d'aménagement dans les différentes structures du CCAS.

Une exception cependant, en 2017, le CCAS compte tenu de sa situation financière a remboursé le solde de l'avance de trésorerie (200 k €) versée par la ville en 2011 pour 800 K €.

En 2019, le niveau d'investissement est peu élevé. Une refonte des conventions de mise à disposition des locaux communaux au CCAS a été réalisée pour permettre au CCAS d'investir sur les biens immobiliers qu'il occupe au quotidien et qui pour la plupart appartiennent à la ville.

4.

Le budget 2020 : Maintien des grands équilibres

Budget 2020 : Maintien des grands équilibres

Les orientations pluriannuelles présentées dans le cadre de ce débat vont s'appliquer à l'exercice 2020, afin de poursuivre la maîtrise des finances du CCAS. Le pilotage de la stratégie financière de la collectivité va se poursuivre selon des hypothèses d'évolution qui peuvent d'ores et déjà être indiquées :

- Rationalisation de la dépense tous chapitres confondus**
- Poursuite de l'ajustement de la subvention d'équilibre de la ville en cohérence avec le niveau de dépense attendu**
- Politique d'investissement s'appuyant sur les excédents reportés de la section d'investissement en lien avec de nouvelles conventions de mise à disposition de locaux par la ville.**

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2018 : Maintien des grands équilibres

Budget 2020 – Les hypothèses d'évolution des grands indicateurs

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2019, le budget 2020, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante en mars, est construit selon des hypothèses d'évolution.

en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EXCEDENT BRUT COURANT	14	263	219	798	974	382	-237	387	-234
EPARGNE NETTE	169	232	182	578	945	355	-259	473	-234
DETTE hors remboursement avance de trésorerie	259	248	236	223	210	197	182	167	152

										hypothèse CA 2020
EXCEDENT GLOBAL	1 454	1 355	1 027	1 242	1 941	1 984	1 440	1 764	1 269	→

Excédent brut courant :
La stabilisation

La rationalisation de la dépense publique permettra de garantir de soldes de gestion satisfaisants

Épargne nette :
Cohérente avec le niveau
d'investissement

L'extinction de la dette du CCAS aura un très faible impact sur l'épargne nette et cette dernière sera adaptée au projet d'investissement.

Dette :
Pas de recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire, la priorité étant donnée à la mobilisation des excédents antérieurs d'investissement.

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2019 : Maintien des grands équilibres

Budget 2020 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2019, le budget 2020, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

DEPENSES en k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	hypothèse CA 2020
012 - charges de personnel en k€	7 905	8 112	8 407	8 356	7 669	7 382	7 260	6 647	6 678	→
011 - charges à caractère général en k€	1 343	1 363	1 470	1 347	1 273	1 302	1 299	1 156	1 236	→

Charges à caractère général

La maîtrise des charges à caractère général doit se poursuivre.

Charges de personnel

L'objectif en 2020 sera, comme sur la ville, de poursuivre l'optimisation des ressources humaines dans le respect des obligations réglementaires d'encadrement qui s'imposent au CCAS

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2020 : Maintien des grands équilibres

Budget 2020 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2019, le budget 2020, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

Recettes en k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	hypothèse CA 2020
74 - dotations et participations	7020	7566	8024	8342	7850	7001	6388	6752	5 881	→
013 - atténuations de charges	91	74	42	143	136	166	135	79	382	↘
70 - produits des services	2188	2123	2057	2040	1954	1915	1836	1715	1 736	→

Dotations et participations :
Un ajustement

Adéquation de la subvention de la ville avec le niveau des dépenses réalisées en cours d'exercice

Atténuation de charges :
Forte diminution
par rapport à 2019

Le CCAS ne percevra pas de recettes à hauteur du montant exceptionnel de 2019 et continuera d'être impacté par les décisions de l'Etat en matière de politique d'insertion. L'établissement saisira les opportunités possibles en la matière.

Produits des services :
La stabilité

Les tarifs évolueront au plus selon l'inflation.